

Profils des Fonds mutuels TD

Le 21 juillet 2010

Fonds à revenu fixe

Fonds d'obligations ultra court terme TD

Fonds d'obligations à court terme TD

Fonds hypothécaire TD

Fonds d'obligations canadiennes TD

Portefeuille à revenu favorable TD

Fonds d'obligations canadiennes de
base plus TD

Fonds d'obligations de sociétés à rendement
en capital TD

Fonds d'obligations à rendement réel TD

Fonds d'obligations mondiales TD

Fonds d'obligations à haut rendement TD
(anciennement le Fonds de revenu à haut rendement TD)

Table des matières

Fonds d'obligations ultra court terme TD	1
Fonds d'obligations à court terme TD	3
Fonds hypothécaire TD	6
Fonds d'obligations canadiennes TD	9
Portefeuille à revenu favorable TD	11
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	13
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD	15
Fonds d'obligations à rendement réel TD	18
Fonds d'obligations mondiales TD	20
Fonds d'obligations à haut rendement TD	22

Fonds d'obligations ultra court terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 19 juillet 2010.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental cherche à maximiser les revenus tout en maintenant le capital investi et la liquidité principalement en investissant dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou de toute agence de ces gouvernements, dans les titres de créance des banques canadiennes de l'annexe 1, dans les titres de créance de sociétés de prêt ou de fiducies et dans les titres de créance de sociétés et de fiducies. Dans chaque cas, ces créances peuvent avoir une échéance allant jusqu'à trois ans.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des créances d'entreprises canadiennes de même que sur les tendances macroéconomiques mondiales. L'attribut principal du Fonds est la pondération importante attribuée aux créances d'entreprises. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie ascendante faisant appel à une analyse du crédit diligente ajoutera à la valeur et améliorera le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- fournir une protection contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- transférer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension** de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations ultra court terme TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à court terme qui :

- recherchent un revenu mensuel régulier provenant de placements conservateurs
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- acceptent un faible niveau de risque

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net mensuellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Sans objet puisque les activités du Fonds n'ont pas encore été entamées en date du présent prospectus simplifié. GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,02 % pour les parts de la Série Investisseurs du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations ultra court terme TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations à court terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série Plus
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 23 janvier 1989 Série Institutionnelle – Le 2 avril 2002 Série O – Le 20 mai 2005 Série Plus – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 21 octobre 1988.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts Série Plus – Jusqu'à 0,90 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à maximiser les revenus tout en maintenant le capital investi et la liquidité en investissant principalement dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou de toute agence de ces gouvernements, ainsi que dans les titres de créance des banques canadiennes de l'annexe 1, dans les titres de créance de sociétés de prêt ou de fiducies et dans les titres de créance de sociétés. Dans chaque cas, ces créances peuvent avoir une échéance allant jusqu'à cinq ans.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des créances d'entreprises canadiennes de même que sur les tendances macroéconomiques mondiales. L'attribut principal du Fonds est la pondération importante attribuée aux créances d'entreprises. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie ascendante faisant appel à une analyse du crédit diligente ajoutera à la valeur et améliorera le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En

général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

De plus, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des créances hypothécaires garanties, définies dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, y compris dans des créances hypothécaires garanties administrées par Groupe Financier Banque TD (La Banque TD ou un membre du groupe de La Banque TD).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont établi que, lorsqu'un fonds commun de placement (FCP) acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des manières suivantes :

- a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des hypothèques comparables au moment de l'achat par le Fonds;
- b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à court terme TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

la créance hypothécaire par le Fonds, et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des hypothèques comparables à la date de l'engagement;

- c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des hypothèques comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires avec le Fonds dans des circonstances avantageuses pour celui-ci et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès de Groupe Financier Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, partant du principe que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par Groupe Financier Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel Groupe Financier Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des hypothèques comparables. Tel que le prévoit la méthode c), Groupe Financier Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire qu'elle a vendue si elle est en souffrance depuis plus de 90 jours. Groupe Financier Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- fournir une protection contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- transférer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 21,93 % et 15,05 % des parts du Fonds)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à court terme TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations à court terme TD

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le court et le moyen terme qui :

- recherchent un revenu mensuel régulier provenant de placements conservateurs
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- acceptent un faible niveau de risque

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net mensuellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série Institutionnelle (\$)	4,20	13,25	23,22	52,86
Série Plus ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.

GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,02 % pour les parts de la Série Plus du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à court terme TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations à court terme et hypothèques canadiennes
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 1 ^{er} janvier 1975 Série Institutionnelle – Le 6 octobre 2003 Série O – Le 6 avril 2010 Le Fonds a été créé le 1 ^{er} janvier 1975.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,50 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés par les porteurs de parts directement au gérant
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,15 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir un flot régulier de revenu d'intérêt en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'hypothèques résidentielles canadiennes de première qualité achetées auprès de Groupe Financier Banque TD et administré par ce dernier. Des placements pourraient être effectués dans des hypothèques conventionnelles non assurées, des hypothèques assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) ou par une société d'assurance ou dans des titres hypothécaires canadiens. Le Fonds peut également détenir des titres et des obligations du gouvernement du Canada ou d'entreprises canadiennes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des hypothèques. Le portefeuille se compose principalement d'hypothèques de première qualité, conventionnelles et assurées en vertu de la LNH, pleinement garanties par le gouvernement du Canada ou La Banque TD. Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ouverts et fermés pour diversifier le risque. La valeur liquidative du Fonds dépend plus des

changements des taux hypothécaires que des fluctuations quotidiennes des marchés des obligations.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options et de contrats à terme ou à livrer, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question)

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des créances hypothécaires et dans des créances hypothécaires garanties (définies dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*) administrées par le Groupe Financier Banque TD (La Banque TD ou un membre du groupe de La Banque TD).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déclaré que, lorsqu'un fonds commun de placement (FCP) acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances

Le présent document contient de l'information propre au Fonds hypothécaire TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds hypothécaire TD

hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des manières suivantes :

- a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des hypothèques comparables au moment de l'achat par le Fonds;
- b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de la créance hypothécaire par le Fonds, et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des hypothèques comparables à la date de l'engagement;
- c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des hypothèques comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires avec le Fonds dans des circonstances avantageuses pour celui-ci et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès de Groupe Financier Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, partant du principe que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par Groupe Financier Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel Groupe Financier Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des hypothèques comparables.

Tel que le prévoit la méthode c), Groupe Financier Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire qu'elle a vendue si elle est en souffrance depuis plus de 90 jours. Groupe Financier Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, un porteur de parts détenait 33,82 % des parts du Fonds)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le court et le moyen terme qui :

- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un faible niveau de risque

Le présent document contient de l'information propre au Fonds hypothécaire TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net mensuellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	17,73	55,90	97,98	223,04
Série Institutionnelle (\$)	7,69	24,23	42,48	96,69

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds hypothécaire TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série Plus
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 29 juin 1988 Série Institutionnelle – Le 24 mars 2003 Série O – Le 20 mai 2005 Série Plus – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 5 février 1988.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts Série Plus – Jusqu'à 0,90 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un revenu d'intérêt élevé en investissant dans des obligations et des débiteures de première qualité principalement émises par des emprunteurs canadiens en dollars canadiens.

Ces titres peuvent se composer de titres de créance émis ou garantis par le gouvernement fédéral, des provinces canadiennes, une administration municipale, des banques canadiennes, des sociétés de prêt ou de fiducie canadiennes ou des sociétés canadiennes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des titres de créance de sociétés canadiennes tout en tenant compte des tendances macroéconomiques mondiales. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres relativement à l'environnement macroéconomique permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- transférer le risque lié au crédit

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension** de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations canadiennes TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 19,46 % et 11,74 % des parts du Fonds)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- recherchent un placement à revenu de haute qualité
- recherchent une source de revenu régulier
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- acceptent un faible niveau de risque

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	10,76	33,93	59,47	135,37
Série Institutionnelle (\$)	4,20	13,25	23,22	52,86
Série Plus ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.

GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,02 % pour les parts de la Série Plus du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations canadiennes TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Portefeuille à revenu favorable TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série Plus Série H
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 31 octobre 2003 Série Institutionnelle – Le 14 novembre 2008 (placées au moyen d'une dispense de prospectus avant le 22 juillet 2009) Série O – Le 10 juin 2010 Série Plus – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Série H – Le 9 janvier 2006 Le Fonds a été créé le 24 septembre 2003.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,50 %* (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,00 %* (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts Série Plus – Jusqu'à 1,40 %* (TPS et TVH en sus) Série H – Jusqu'à 1,50 %* (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,08 % (TPS et TVH en sus) Série H – 0,08 % (TPS et TVH en sus)

* Le Fonds investit dans des fonds sous-jacents qui paient des frais de gestion. Toutefois, aucuns frais de gestion ne sont payables par le Fonds si, selon une personne raisonnable, cela avait pour effet de doubler les frais payables par les fonds sous-jacents pour ce même service.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à mettre l'accent sur le revenu avec un potentiel de plus-value du capital. Le Portefeuille à revenu favorable TD investit principalement dans des parts des Fonds mutuels TD. Les placements du Fonds peuvent inclure des placements dans des fonds communs de placement (FCP) gérés par d'autres parties que GPTD (des sociétés membres de son groupe ou liées), de temps à autre, surtout des FCP offrant un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental. L'actif du Fonds sera habituellement réparti dans une proportion de 80 à 100 % dans des titres à revenu fixe et de 0 à 20 % dans des titres de participation. Les

indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents afin de s'assurer qu'elles soient conformes à la composition de l'actif indiquée ci-dessus;
- tient compte, pour établir la répartition des fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique de chaque fonds sous-jacent dans une perspective de détention diversifiée de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

GPTD peut varier le pourcentage des placements du Fonds dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en retirant des FCP, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille à revenu favorable TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Un porteur de parts ne détient pas un droit de propriété dans les titres d'un fonds sous-jacent détenu par le Fonds. Lorsque GPTD est le gérant du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, GPTD s'abstiendra d'exercer les votes afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote aux porteurs de parts, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir aux investisseurs disposés à investir à moyen terme qui :

- préfèrent laisser à des gestionnaires professionnels le soin de la sélection et de la composition de leurs placements, et qui désirent recevoir des services de supervision continus
- cherchent à obtenir une source de revenu et une croissance modérée du capital
- sont disposés à accepter un faible niveau de risque

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution mensuelle qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série Plus consiste en du

revenu net, et dans le cas des parts de la Série H, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	15,99	50,41	88,35	201,12
Série Institutionnelle (\$)	5,33	16,80	29,45	67,04
Série Plus ¹ (\$)	–	–	–	–
Série H (\$)	15,99	50,41	88,35	201,12

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.

GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,58 % pour les parts de la Série Plus du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille à revenu favorable TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série Plus
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 4 septembre 2007 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Série O – Le 14 novembre 2008 Série Plus – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 19 juillet 2007.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,25 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés par les porteurs de parts directement au gérant Série Plus – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,15 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental cherche à produire un revenu d'intérêt à taux élevé en investissant principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens. Le Fonds peut également, à l'occasion, chercher à obtenir une valeur ajoutée de titres de créance qui ne sont pas des titres canadiens ou des titres de qualité afin d'améliorer le rendement global.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en consacrant une importance particulière aux obligations libellées en dollars canadiens, notamment des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou de municipalités, de sociétés canadiennes ou d'émetteurs étrangers (obligations Feuille d'érable). De plus, le Fonds peut investir dans un ou plusieurs des instruments suivants : des obligations mondiales de première qualité et de qualité inférieure, des titres de créance de marchés émergents et tout autre titre de créance. Le conseiller en valeurs estime qu'une

stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres eu égard à l'environnement macroéconomique permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition à des instruments à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question)
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises
- transférer le risque lié au crédit

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, trois porteurs de parts détenaient respectivement 25,18 %, 20,06 % et 19,71 % des parts du Fonds)
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- recherchent un revenu élevé
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- acceptent un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net mensuellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	14,56	45,88	80,43	183,07
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–
Série Plus ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.

GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,13 % pour les parts de la Série Plus du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Spécialisé
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série Plus
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 6 septembre 2006 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Série Plus – Non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Fonds a été créé le 28 août 2006.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,35 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série Plus – Jusqu'à 1,05 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,15 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à générer un flux de trésorerie au moyen d'une exposition à un groupement qui investit principalement dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales et d'autres titres d'emprunt (collectivement, les « obligations de sociétés »). Les obligations de sociétés comprennent celles émises et/ou cautionnées par une société, une société en commandite, une fiducie, une structure d'accueil, une société non constituée et les établissements d'enseignement.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition à un portefeuille de titres investis principalement dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales et en investissant directement dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales. Lorsque le Fonds atteint l'exposition aux obligations de sociétés d'Amérique du Nord et/ou internationales, de la manière décrite ci-dessous, plutôt que d'investir directement dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales, le Fonds prévoit que le rendement du placement provenant de l'exposition sera traité à titre de gains en capital.

Le Fonds peut obtenir une exposition à un portefeuille d'obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales en investissant dans des titres de participation canadiens et en concluant des contrats à livrer, des swaps ou d'autres instruments dérivés aux termes desquels il vendra à terme les titres de participation en contrepartie du rendement total d'un placement dans des parts du Fonds d'obligations de sociétés TD (moins les coûts du contrat).

Le Fonds d'obligations de sociétés TD a déposé un prospectus, mais il n'est pas offert au public et il tente de générer un flux de trésorerie courant élevé en investissant surtout dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales. La valeur de chacun des contrats à livrer sera déterminée par rapport au rendement total du placement des parts du Fonds d'obligations de sociétés TD. En d'autres mots, aux termes des modalités de chaque contrat à livrer, le Fonds peut choisir de remettre des titres de participation, à échéance, en contrepartie d'un paiement au comptant équivalant au rendement total d'un placement dans le Fonds d'obligations de sociétés TD (moins les coûts du contrat). Les titres de participation assujettis à un contrat à livrer sont acceptés par le Fonds et la partie contractante et seront mis en gage en faveur de cette partie à titre de sûreté pour les obligations du Fonds aux termes du contrat à livrer.

Le Fonds peut également investir directement dans des obligations de sociétés nord-américaines et/ou internationales.

L'univers de placement du Fonds et du Fonds d'obligations de sociétés TD est constitué du marché international de l'endettement des entreprises, qui comprend des obligations

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

à haut rendement. Le Fonds et le Fonds d'obligations de sociétés TD peuvent également investir dans des fiducies de revenu et des swaps sur défaillance. Le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres eu égard à l'environnement macroéconomique permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme tout en réduisant les risques.

Le Fonds et le Fonds d'obligations de sociétés TD peuvent se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises pour de périodes longues;
- transférer le risque lié au crédit.

Le Fonds et le Fonds d'obligations de sociétés TD peuvent détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir leurs obligations aux termes des instruments dérivés.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation en valeurs mobilières, le Fonds peut conclure des contrats sur instruments dérivés lorsque la contrepartie aux termes de tels contrats est La Banque TD, une personne ayant des liens avec elle ou un membre de son groupe, chacune une partie reliée (une « contrepartie reliée »), aux conditions suivantes :

- GPTD retient les services d'un cabinet d'experts-comptables indépendant reconnu à l'échelle internationale (le « vérificateur de contrats ») ou le comité d'examen indépendant (le « CEI ») afin d'étudier et d'évaluer les prix et les modalités des contrats sur instruments dérivés au regard des contrats sur instruments dérivés conclus avec une contrepartie reliée (les « contrats de TD »), et de comparer ces prix et modalités avec ceux des contrats sur instruments dérivés intervenus entre la contrepartie reliée et des FCP tiers (« contrats sans lien de dépendance ») qui sont de taille équivalente à celle du Fonds;
- le vérificateur de contrats remet à GPTD un avis de vérificateur de contrats ou le CEI donne sa confirmation que les prix et les modalités des contrats de TD sont à

tout le moins aussi favorables que ceux des contrats sans lien de dépendance;

- le vérificateur de contrats ou le CEI étudie et évalue à nouveau les contrats de TD chaque fois que le prospectus du Fonds est renouvelé et qu'est envisagée une modification des prix et des modalités des contrats de TD.

Le Fonds peut également demander une dispense des dispositions relatives aux conflits d'intérêts pour lui permettre de vendre à terme des titres de participation à une contrepartie reliée conformément aux instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document. Il existe un risque supplémentaire pour les investisseurs qu'un changement dans les lois fiscales puisse éliminer les avantages fiscaux liés au Fonds. Si un

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD

changement aux lois fiscales a une incidence sur les avantages fiscaux du Fonds, le Fonds peut être dissous.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- veulent investir dans un FCP qui effectue des distributions avantageuses sur le plan fiscal
- recherchent une source de revenu régulier
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré
- sont disposés à accepter un remboursement de capital

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer mensuellement une distribution d'un montant constitué du revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre. Le Fonds déclare tous les gains et toutes les pertes à l'égard des contrats à livrer aux termes desquels des titres de participation sont vendus à terme en tant que gains ou pertes en capital.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	16,20	51,05	89,49	203,70
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–
Série Plus ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.

GPTD a consenti à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge, de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais à l'exclusion des frais de courtage) n'excédera pas 1,18 % pour les parts de la Série Plus du Fonds pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2010. Par la suite, GPTD pourra, de temps à autre, à sa discrétion, consentir à renoncer à certaines dépenses ou à les prendre en charge. Une telle renonciation ou prise en charge, si elle est mise en application, peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 23 novembre 1994 Série Institutionnelle – Non émise au public avant la date du présent prospectus Série O – Le 6 septembre 2006 Le Fonds a été créé le 15 juillet 1994.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,20 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 0,75 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés directement au gérant par les porteurs de parts
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,15 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir un niveau régulier de revenu d'intérêt protégé contre l'inflation, en investissant principalement dans des obligations à rendement réel garanties du gouvernement canadien, de même que celles qu'émettent les gouvernements de pays étrangers.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des obligations du gouvernement du Canada indexées suivant l'inflation. Le Fonds peut également investir dans des obligations de gouvernements étrangers indexées suivant l'inflation. Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif net au moment où ces titres étrangers sont achetés. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- transférer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique **Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension** de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à rendement réel TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations à rendement réel TD

- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- se préoccupent des effets à long terme de l'inflation
- recherchent un placement productif de revenu de haute qualité
- peuvent accepter un certain risque lié aux taux d'intérêt pour réaliser une croissance modérée du capital
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	14,56	45,88	80,43	183,07
Série Institutionnelle ¹ (\$)	–	–	–	–

¹ Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à rendement réel TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations mondiales
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 4 janvier 1994 Série Institutionnelle – Le 17 janvier 2002 Le Fonds a été créé le 15 décembre 1993.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,75 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,30 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu d'intérêt en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements, des organismes d'État et des organisations supranationales ou des sociétés situées partout dans le monde. Le conseiller en valeurs emploie une stratégie d'analyse économique fondamentale de chaque pays et de chaque région de devise. L'anticipation des taux d'intérêt repose sur les tendances macroéconomiques mondiales et l'impact sur les politiques budgétaires et monétaires des pays concernés. Le conseiller en valeurs peut investir dans des titres de créance à l'échelle mondiale (notamment ceux des marchés émergents) de sociétés n'ayant pas une cote de solvabilité élevée (rendement élevé), auxquels Standard & Poor's (ou une autre agence de notation) a accordé une notation inférieure à BBB(-).

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement en instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question)
- obtenir l'exposition désirée aux devises
- transférer le risque lié au crédit

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

GPTD a obtenu une dispense des exigences de la réglementation des valeurs mobilières afin de permettre au Fonds d'investir :

- jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres de tout émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis), certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une cote de AA ou plus de Standard & Poor's ou reçoivent une cote équivalente d'une autre agence de notation agréée; ou
- jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres de tout émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et sont cotés AAA par Standard & Poor's ou reçoivent une cote équivalente d'une autre agence de notation agréée.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations mondiales TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations mondiales TD

renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, deux porteurs de parts détenaient respectivement 30,63 % et 12,47 % des parts du Fonds)
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir pendant une période variant entre le moyen et le long terme qui :

- voudraient avoir certains placements en devises
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds peut effectuer une distribution de revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue une distribution de revenu net et de gains en capital nets réalisés annuellement en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	22,04	69,47	121,77	277,19
Série Institutionnelle (\$)	4,31	13,57	23,79	54,15

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations mondiales TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations à haut rendement
Titres offerts	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement : Série Investisseurs Série Institutionnelle Série O Série H Série Q
Date de mise en marché	Série Investisseurs – Le 29 juin 1998 Série Institutionnelle – Le 24 septembre 2003 Série O – Le 6 avril 2010 Série H – Le 15 septembre 2009 Série Q – Le 15 septembre 2009 Le Fonds a été créé le 8 juin 1998.
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)
Frais de gestion	Série Investisseurs – Jusqu'à 1,75 % (TPS et TVH en sus) Série Institutionnelle – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus) Série O – Négociés avec le gérant et payés par les porteurs de parts directement au gérant Série H – Jusqu'à 1,75 % (TPS et TVH en sus) Série Q – Jusqu'à 1,00 % (TPS et TVH en sus)
Frais d'administration	Série Investisseurs – 0,15 % (TPS et TVH en sus) Série H – 0,15 % (TPS et TVH en sus)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des obligations à haut rendement ou dans d'autres titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en accordant une importance particulière aux obligations d'entreprises à haut rendement et à d'autres titres productifs de revenu de sociétés situées partout dans le monde. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie axée sur une sélection ascendante et mettant l'accent sur l'analyse de chaque société dans le contexte d'un environnement macroéconomique mondial permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme. Le processus de

sélection repose sur une analyse méthodique des risques de rendement, l'objectif étant de maximiser les rendements ajustés au risque pour le Fonds. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme ou à livrer et de swaps, comme le permet la législation canadienne en valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question)
- couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises pour de longues périodes
- transférer le risque lié au crédit

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à haut rendement TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Fonds d'obligations à haut rendement TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension* de *Votre guide pour la compréhension des profils de Fonds* dans la première partie du présent document.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre discrétion, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs (au 23 juin 2010, un porteur de parts détenait 28,83 % des parts du Fonds)
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique *Risques propres à chaque Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à long terme qui :

- recherchent un niveau de revenu élevé
- voudraient avoir une certaine diversification dans les devises
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution mensuelle qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs et de la Série Institutionnelle, consiste en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H et de la Série Q, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un FCP assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Fonds par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple tient compte du fait que : (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Fonds pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, resté le même qu'au cours du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs (\$)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série Institutionnelle (\$)	5,64	17,77	31,15	70,91
Série H (\$)	19,37	61,07	107,05	243,67
Série Q (\$)	5,64	17,77	31,15	70,91

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Fonds qui ne sont pas inclus dans le calcul du RFG.



Fonds Mutuels

Le présent document contient de l'information propre au Fonds d'obligations à haut rendement TD. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Fonds mutuels TD daté du 21 juillet 2010. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Fonds mutuels TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario) M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)

1-800-386-3757 (anglais)

1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com

Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.

